

Compte rendu de la séance du mardi 10 mai 2022

Secrétaire de la séance : Cécile Pascaud

Procuration : Catherine Larnaude à Cécile Pascaud

Absente excusée : Catherine Bogaert

Ordre du jour:

- Préparation des élections législatives ;
- Réception des amis de Birkenau le jeudi 26 mai à 17h ;
- Lancement de l'étude concernant le projet de salle culturelle ;
- Recrutement des saisonniers ;
- Points sur les commissions (projets et travaux) ;
- Présentation de la Charte Nature (anciennement Terre Saine) ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Approbation du programme et de l'enveloppe du projet de création de salle culturelle (DE 2022 022)

Exposé :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'une salle culturelle.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 878 263€ TTC coût de l'opération, dont 518 620€ ht affectés aux travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'oeuvre.

L'année 2022 sera d'ailleurs exclusivement consacrée au recrutement du maître d'oeuvre et à l'étude.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment le livre IV de la seconde partie relative aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'oeuvre privée,

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Résolution :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver la réalisation de l'aménagement d'une salle culturelle ;
- D'adopter le programme de l'opération ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente et Région Nouvelle Aquitaine ;
- D'approuver le recours pour cette opération, à une démarche en faveur des personnes éloignées de l'emploi ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Création d'emplois saisonniers (DE 2022 023)

Exposé :

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail relatif à l'entretien des espaces verts de la commune et des bâtiments communaux, il y aurait lieu de créer 4 emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent à 24h hebdomadaire pour 4 semaines entre le 4 juillet 2022 et le 26 août 2022.

Considérant qu'en raison des congés du titulaire de l'agence postale,

Il y aurait lieu de créer 1 emploi saisonnier d'agent administratif à 22h hebdomadaire pour 4 semaines du 1er août au 27 août 2022.

Résolution :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- la création de 4 emplois saisonniers d'agents techniques de 24h hebdo pour 4 semaines chacun du 4 juillet 2022 au 26 août 2022 ;
- la création d'un emploi saisonnier d'agent administratif de 22h hebdomadaire du 1er août 2022 au 27 août 2022 ;
- de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 24h (agents techniques) et 22h (agent administratif) ;
- que la rémunération sera basée sur l'indice brut 382 indice majoré 352 ;
- d'autoriser M. le Maire à recruter 5 agents contractuels pour pourvoir ces emplois saisonniers.

Questions diverses :

- Réception des amis de Birkenau :

Arrivée d'une trentaine de personnes. Réception à la salle polyvalente vers 17h (diaporama, visite de l'école suivi du pot de l'amitié).

- Point sur les commissions :

Commission spéciale (4 adjoints, Jean-Henri, Jessica, Fabrice, Stéphanie) : Réunion prévue le 7 juin à 18h30 pour évoquer le remplacement de Mme Massoteau qui partira en retraite en 2023.

Environnement :

- Concernant le projet photovoltaïque, le marché public est resté infructueux. Le CRER va démarcher directement des entreprises. Au préalable, l'entreprise Bousseton va procéder au renforcement de la charpente. Le devis s'élève à 4 000€.

- Charte nature (remplace le label Terre saine) : Dirigé par le FREDON. Evaluation qui permettrait d'obtenir le niveau 2 en l'état. Le coût de l'adhésion est de 150€ pour 5 ans. Le conseil municipal est favorable à cette adhésion.
- La plateforme de broyage fonctionne très bien. Une vingtaine de personnes en sont utilisateurs (article dans la gazette).
- Frelons : 610 piégés en 2021 et un peu plus de 200 cette année. A suivre sur plusieurs années afin d'évaluer l'efficacité des pièges.

Bâtiments :

Difficulté pour avoir les devis des artisans pour le projet miellerie.

Les travaux de remplacement des portes et fenêtres des logements sont terminés. Les locataires sont très satisfaits.

Voirie :

Les travaux de reprise des voies communales vont être réalisés par l'entreprise Delavallade.

Rencontre avec l'ADA pour la mise en place des plateaux ralentisseurs sur la RD6.

Travaux Route de la Chapelle : Suite à la pétition pour nuisances (bruits et vitesse), il est nécessaire de réévaluer les besoins lors d'une réunion avec les habitants.

Travaux Route des Bouèges : Une rencontre est prévue avec M. Couraud pour définir son projet.

Les aménagements sur la route de Mazerolles vont être retirés.

Réunion de la commission prévue le 9 juin à 19h.

Communication :

La gazette sera finalisée début juillet. Un concours photo est lancé avec publication de la photo retenue en 1ère page de la gazette.

Conseil municipal des jeunes (12 membres) : Les enfants vont participer aux élections législatives. Une petite réunion préparatoire sera organisée le 4 juin. A venir : fabrication de cabanes à oiseaux, participation au repas des aînés, organisation d'une après-midi jeux, visite des aînés en maison de retraite....

Famille ukrainienne :

Possibilité pour les parents d'un recrutement par le CIDIL. Covoiturage possible pour s'y rendre.

Convention + assurance avec l'AFU16 pour le logement, en cours.

Nuisances sonores :

Un canon effectuée des tirs très gênant pour les riverains. Michaël a appelé le propriétaire lors de la réunion de CM.